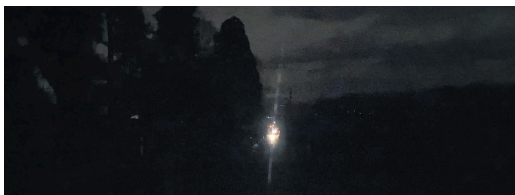


Eclairage public à Versoix ou ... quand des illuminés du Canton provoquent l'obscurité et l'insécurité à Versoix !

C'est une drôle d'histoire nommée OptimaLux, une Genferèi de plus, mais qui n'est pas drôle du tout ! Vous le savez, dans le contexte politique genevois, on parle de Genferèi lorsqu'il s'agit d'un projet ou d'un acte initialement accepté par tous, mais si mal ficelé qu'il s'effondre de lui-même, souvent après des blocages stériles ou des retards importants.



En descendant la route des Fayards, le 20 février à 21 heures. Les piétons ne voient pas leurs pieds ni les bords du trottoir, sauf quand une voiture passe ... ou un avion !

Ici, l'idée de départ n'est pas mauvaise en soi, tout comme la traversée de la rade.

Ici, il est question d'économie d'énergie, de diminution de la pollution lumineuse. Ce qui conduit à réduire l'éclairage public, inventé d'abord pour augmenter la sécurité des habitants. Pour diminuer la consommation énergétique, l'invention des éclairages halogènes puis celle des leds permettent des économies significatives ; l'éclairage présentiel offre actuellement des perspectives pour réduire cette pollution lumineuse, dont pourrait souffrir la faune ou la microfaune au abords des routes éclairées par des candélabres.

Il se trouve que ces routes sont gérées à différents niveaux : national (les autoroutes), cantonal ou communal ainsi que les éclairages publics qui les concernent.

Les communes gèrent donc les routes communales et leurs éclairages.

Certaines comme Versoix, pour aller dans ce sens écologique, ont pris l'option d'éteindre les éclairages publics entre 1h et 5h du matin. Cela se conçoit bien car peu de piétons se promènent à ces heures où les transports publics ne fonctionnent plus. Rien à reprocher puisque des éclairages présentiels ou autres peuvent être installés aux endroits problématiques.

Routes cantonales

Pour les routes cantonales, à Genève, canton progressiste (je n'ose pas dire par excellence !) nos spécialistes de l'illumination ont pompé un concepté depuis plusieurs années un projet nommé OptimaLux, entré en fonction le 7 avril 2025, soi-disant à

titre expérimental pour une année, en prétendant que cette démarche vise à préserver la faune nocturne, limiter l'impact sur la flore et améliorer la qualité de vie des habitants, tout en garantissant la sécurité des usagers ! Ils ont répertorié que sur les 266 km de routes cantonales, 174 km étaient équipés de 7 400 supports d'éclairages pour 8 500 points lumineux consommant 4 000 000 de kWh/an. (Ndlr : selon CGPT : entre 17 et 25 cts TTC /kWh, disons 20 cts), ou environ CHF 800'000 /an, soit env. 100.-/an par point lumineux).

Forts de ces éléments, les « obscurantistes » du Canton après moult consultations des intéressés ont défini des zones d'exception à fin 2022, à savoir : les abords des passages pour piétons et zones d'approche, les carrefours, arrêts de tramway et passages sous voies et 4% selon une « matrice pondérable ! ». Ainsi, 52% des points lumineux des routes cantonales ont été éteints complètement, c'est-à-dire ne sont plus éclairés et ce, dès la tombée de la nuit vers 17h30 en hiver ! Fort heureusement ces secteurs obscurs sont signalés par un écriteau noir ! Merci c'est rassurant ... quand on n'y voit rien !



Si l'on observe la carte des routes cantonales ou considérées comme telles dans nos communes de la rive droite du lac, (on constate depuis avril 2025 que les routes des Fayards, de Sauvigny, de l'Etraz, de Collex sont privées d'éclairages dès la tombée de la nuit, à l'exception des carrefours, passages pour piétons et arrêts de

bus. Par on ne sait quelle « matrice », OptimaLux laisse la route de Lausanne et la route de Suisse éclairées par une soixantaine de points lumineux entre Bellevue et Versoix. Bien-sûr, les tronçons qui comportent des passages piétons rapprochés se trouvent suffisamment éclairés, mais il n'y a pas de passages pour piétons entre Bellevue et Versoix !

Colère des habitants de la route des Fayards !

Dès 2025 de nombreuses plaintes ont été transmises tant aux autorités de Versoix qu'aux instances cantonales provenant des zones marquées d'un cercle rouge sur la carte : une pétition avec une soixantaine de signatures réclamant un peu de sécurité le long de la route des Fayards, qui ne possède que 4 passages pour piétons, pour plus de 1 km de route bordée d'habitations. Une motion Motion M23 déposée au CM en novembre 2023 n'ont pas reçu d'autres réponses que celle prétendant que le Canton souhaitait achever la période test, soit en avril 2026, avant de reconsidérer une éventuelle extension de la zone d'exception ! Pourtant il y a vraiment danger ! Des journaux en ont fait écho, la TdG, la Ville de Versoix, Versoix-Région, Télé Versoix, et sur les réseaux sociaux, Spatz ou l'Es de Versoix si

C'est inadmissible !

Par qui sommes-nous gouvernés ? Qui sont ces fonctionnaires cantonaux qui font la pluie et le beau temps ? Le jour et la nuit ? Qui met la vie des piétons en danger lorsqu'ils se rendent chez eux depuis un arrêt de bus, avec des portions de route encore sans trottoir ! Des demandes sur la sécurité telles que celles transmises aux autorités

depuis plusieurs mois devraient trouver une résolution du problème dans les 2 semaines qui suivent ! Non, on ne peut se satisfaire de « il faut attendre l'année suivante que la période de test soit accomplie ! »

Tout cela pour une situation mal appréciée par les auteurs de OptimaLux. On peut espérer de leur part la mise en application sans délai de l'un des objectifs de cette opération « ... tout en garantissant la sécurité des usagers ! »

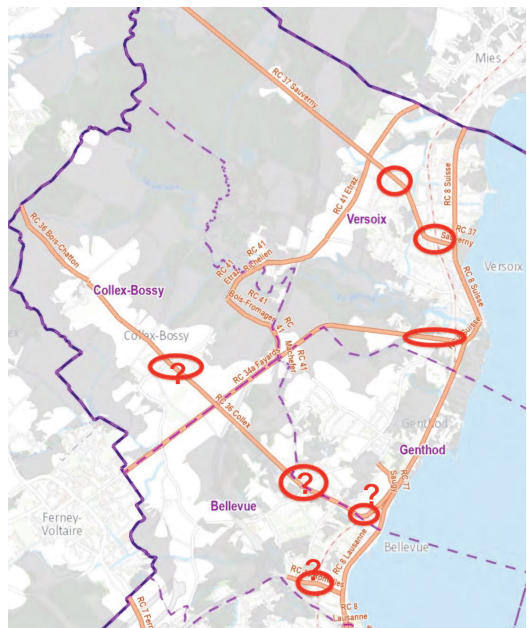
Qui nous gouverne ?

Les élus ou des fonctionnaires illuminés ? Il s'agit de rallumer dès la nuit tombée une trentaine de points lumineux. Et d'en éteindre une trentaine d'autres. Ou mieux de tous les rallumer jusqu'à 1h du matin ou mieux jusqu'à l'aurore ! A Versoix cela représente 30 points lumineux de plus sur les 8500 du cantons !

On oblige les véhicules à rouler avec les phares allumés toute la journée, mais on supprime les éclairages publics qui permettent aux piétons de voir où ils posent les pieds le long des routes cantonales habitées et cela dès la tombée de la nuit !

Nous espérons pouvoir annoncer dans la prochaine édition du 1er avril 2026, sans que ce soit une farce, que la question de l'éclairage public cantonal est réglée par l'allumage de la trentaine de points lumineux indiqués pour Versoix !

Pierre Dupanloup



Carte des routes cantonales. Zones d'exception à ajouter